



La CCI Littoral Hauts-de-France est l'une des sept CCI du réseau CCI des Hauts-de-France qui a pour missions de soutenir les entreprises à travers le conseil, l'accompagnement, et la formation.

La CCI gère aussi des infrastructures essentielles (ports, aéroports, parcs industriels).

Elle représente les intérêts des secteurs industriel, commercial, et tertiaire auprès des pouvoirs publics tout en favorisant le développement économique régional. Plus de 11 300 entreprises et 30 000 étudiants bénéficient de ses services chaque année.

La CCI participe enfin à l'élaboration de la politique économique régionale et à la réalisation des grands projets de développement du territoire.

**Contact :**  
CCI Littoral Hauts-de-France

24, boulevard des Alliés  
CS 50199  
62104 Calais Cedex  
Tél : +33 3 21 46 00 00  
elus@littoralhautsdefrance.cci.fr  
littoral-hautsdefrance.cci.fr

## EPR2 de Gravelines : un projet de développement pour l'avenir économique du territoire

### EN BREF.

Face au défi du changement climatique, la décarbonation du secteur énergétique s'impose comme une nécessité. Cela impliquera à la fois une réduction significative de la consommation d'énergie à l'échelle nationale (estimée entre 40 et 50 % dans la Stratégie nationale bas-carbone) et un abandon progressif des énergies fossiles.

Plusieurs axes devront être activés simultanément : la sobriété énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique, ainsi qu'une électrification massive des usages pour remplacer les sources d'énergie émettrices de CO2 par l'électricité.

Conformément à la position déjà présentée dès 2018 dans le cadre du débat public sur la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), la CCI Littoral Hauts-de-France est favorable au renforcement des installations présentes sur le littoral et à l'implantation de réacteurs nouveau modèle (EPR), non seulement parce que le territoire dispose d'un véritable savoir-faire et expertise dans ce domaine, mais aussi parce que ces projets favoriseront la projection vers l'avenir d'un territoire industrialo-énergétique historique.

Dans cet esprit, le projet de construction d'une paire de réacteurs EPR2 sur le site de Gravelines revêt plusieurs enjeux : production d'une électricité bas-carbone, sécurité d'approvisionnement notamment pour les entreprises électro-intensives, mais également pour l'emploi et les sous-traitants locaux, participation à la politique de mix-énergétique et renforcement d'une filière d'excellence pour les Hauts-de-France.

Outre son soutien au projet innovant que représente le projet EPR2, la CCI Littoral Hauts-de-France est très attentive à ce que, comme tout projet d'envergure, les investissements puissent répondre à certaines exigences dans l'intérêt du territoire et de ses acteurs.

Dans ce sens, il importe que ce projet s'accompagne de réelles retombées économiques pour le territoire : emplois, sous-traitance pour les entreprises régionales... et que toute décision s'accompagne d'une phase préalable de concertation avec les acteurs locaux, dont la CCI, en respectant un équilibre entre des activités traditionnelles à pérenniser et des filières nouvelles à faire émerger pour répondre à des enjeux d'avenir.



## L'énergie : une filière économique majeure dans les Hauts-de-France

Avec une consommation d'énergie finale de 201 TWh, représentant 12 % de la consommation finale française, les Hauts-de-France sont la 3<sup>ème</sup> région la plus consommatrice d'énergie après l'Île-de-France et Rhône-Alpes (Source : l'Observatoire Climat HDF). Cela s'explique par deux facteurs :

- la forte densité de population, soit 9 % de la population française ;
- le tissu industriel qui la compose avec une forte présence d'industries très énergivores, notamment dans le domaine de la sidérurgie.

La présence d'une centrale nucléaire à Gravelines a permis le développement d'une filière économique importante en région.

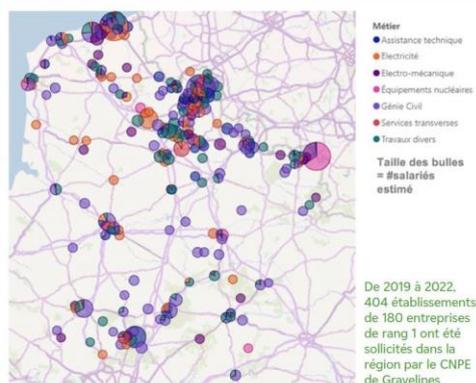
Ainsi, le projet d'implantation d'un EPR2 à Gravelines se justifie par plusieurs facteurs liés à l'histoire mais aussi aux perspectives évolutives de l'écosystème industriel local.

## L'évidence Dunkerquoise

Le Dunkerquois possède tout d'abord un **savoir-faire historique dans le secteur du nucléaire** grâce à la centrale actuelle qui a permis le développement d'une expertise locale unique, tant sur le plan technique qu'industriel. Aujourd'hui, le CNPE de Gravelines représentent plus de 15 000 emplois directs et indirects en région (§1.5.2 DMO). Cette expérience, acquise au fil des années, s'accompagne de la présence d'une main-d'œuvre qualifiée, habituée aux exigences de la filière nucléaire.

En outre, la région abrite un réseau dense d'acteurs économiques et industriels, plus de 360 entreprises, qui travaillent dans le domaine nucléaire, qu'il s'agisse de sous-traitants, de prestataires de services ou d'institutions de formation (§15.5.2 DMO).

Figure 80. Cartographie des entreprises régionales sollicitées par le CNPE de Gravelines



(Source : §5.4.2.2 DMO EPR2 Gravelines)

La région dunkerquoise se caractérise également par une concentration importante d'entreprises électro-intensives qui nécessitent la garantie d'une fourniture importante d'énergie pour leur fonctionnement auxquelles s'ajoutent les transformations conséquentes de certaines grandes majors pour électrifier leur process et ainsi participer aux enjeux de décarbonation de l'industrie (ArcelorMittal, Aluminium Dunkerque, Dillinger...).

Le territoire connaît aussi depuis plusieurs années un renouveau industriel avec l'arrivée de nouvelles activités qui ont délibérément choisi cette destination pour s'implanter en raison de la proximité d'équipements stratégiques comme le Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE), le Port de Dunkerque...

Enfin, l'ensemble des démarches avant-gardistes autour de la décarbonation, initiées et soutenues depuis plusieurs années par un collectif d'acteurs pluridisciplinaires (industriels, institutionnels dont la CCI, CUD, ADEME...) ont également renforcé l'attractivité économique du bassin dunkerquois.

Savoir-faire industriel historique, main d'œuvre compétente reconnue, tissu électro-intensif en pleine révolution technologique pour satisfaire aux enjeux de la décarbonation... autant de raisons qui justifient l'évidence dunkerquoise pour l'implantation de cette paire d'EPR2 à Gravelines.

## Une CCI pleinement investie...

Au cours des 40 dernières années, le territoire des Flandres littorales a mené avec succès un certain nombre de grands chantiers : construction du tunnel sous la Manche et introduction de la ligne à grande vitesse, réalisation des six tranches du centre nucléaire de production d'électricité de Gravelines, construction du terminal méthanier, implantation des usines Alcan et DK6, etc.

La CCI Littoral Hauts-de-France s'est toujours engagée à accompagner ces projets structurants et à favoriser les retombées économiques pour le territoire. Elle a notamment mis en œuvre une procédure « grands chantiers » qui mobilise tous les acteurs économiques du territoire. Cette procédure répond à quatre objectifs :

- Renseigner les donneurs d'ordre et les entreprises sur les potentialités du marché.
- Évaluer le besoin en personnel pour les phases de construction et d'exploitation, et participer à leur recrutement.
- Former le personnel aux techniques et aux procédures spécifiques.
- Accueillir et loger les membres du personnel recruté et leurs familles, souvent issus d'autres secteurs géographiques.

Dans le cadre du projet EPR2, la CCI Littoral Hauts-de-France s'est d'ores et déjà saisie du dossier afin de veiller à sa bonne intégration dans le territoire.

### ... pour identifier les compétences nécessaires au projet et au tissu industriel sous-traitant

EDF prévoit une montée progressive de l'effectif sur 7 ans à partir de 2026, jusqu'à un pic d'au moins 8 000 intervenants en 2033 (cf. §5.3.1 DMO).

Face à la demande croissante de compétences pour le futur EPR2, la CCI et les acteurs économiques sont pleinement conscients que le projet représente un véritable défi. Il s'agit de **répondre aux besoins en main-d'œuvre qualifiée, notamment dans les secteurs en tension tout en prévenant les effets de concurrence entre filières sur les métiers « transversaux »**.

La seule manière de relever ces défis est d'anticiper et de définir à long terme les besoins en compétences, métier par métier, afin de pouvoir réagir rapidement. Pour ce faire, une étude sur la **Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) à l'horizon 2030** a été réalisée par la Direction Régionale des Etudes de la CCI Hauts-de-France, entre décembre 2023 et mars 2024 auprès de 50 entreprises industrielles des zones d'emplois de Calais, Dunkerque et Saint-Omer, représentant près de 16 300 salariés (CDI+CDD) (cf. § rapport Dunkerque 2030 Opportunités d'emplois par CCI études).



Au regard de ces données prévisionnelles globales de recrutements, il est certain que le défi du projet EPR2 de Gravelines visera à **développer les retombées positives sans pour autant déstabiliser le tissu économique local**.

### ... pour former la main d'œuvre de demain

La CCI, par l'intermédiaire de son organisme régional de formation Laho formation, est le premier acteur de la formation des Hauts-de-France.



Forte de l'expertise d'une trentaine de sites sur l'ensemble de la région, LAHO propose une gamme de formations en adéquation avec les évolutions des métiers et des compétences, tout en révélant les talents... les formations s'adressent à des publics variés : des jeunes en contrat d'apprentissage, des jeunes étudiants dans le cadre de l'enseignement supérieur, des salariés, des dirigeants d'entreprises mais aussi des demandeurs d'emploi. C'est donc une force importante de pouvoir couvrir la formation tout-au-long de la vie.

Illustration du volontarisme consulaire et de l'anticipation des besoins en compétences, la CCI travaille à la **construction d'un nouveau centre de formation à Gravelines**. Le site accueillera également d'autres acteurs de la formation, car la CCI est convaincue que le défi des besoins en main d'œuvre qualifiée ne pourra se remporter qu'à travers une réponse collective de l'ensemble des acteurs de la formation.

Le succès collectif du projet EPR2, en tenant compte des enjeux de compétitivité, d'efficacité et de respect des délais, nous incite à adopter une éthique rigoureuse en matière de recrutement, afin d'éviter des tensions entre les différents acteurs (donneurs d'ordre, rang 1, sous-traitants de rang 2). Pour y parvenir, **il est essentiel que les entreprises communiquent et collaborent entre elles**.

Par ailleurs, le projet EPR2 avec les emplois directs et indirects qu'il va engendrer constitue une véritable opportunité de **maintenir sur le territoire les étudiants ingénieurs formés localement**. En 2022, seuls 32 % des diplômés de l'ULCO trouvaient une activité dans les Hauts-de-France (cf. statistiques EIL CO 2022).



### ...pour favoriser les retombées économiques

Depuis 10 ans, le réseau CCI Hauts-de-France accompagne **NUCLEI, le programme de développement et d'accompagnement des entreprises régionales de la filière du nucléaire** en visant trois objectifs :

- Faciliter l'accès des entreprises des Hauts-de-France à des marchés du nucléaire porteurs d'activité et d'emplois.
- Accompagner les entreprises régionales du secteur nucléaire et celles qui

souhaiteraient intégrer ce secteur d'activité.

- Animer et valoriser la filière nucléaire des Hauts-de-France.

Ainsi, la démarche NUCLEI doit permettre de trouver un **équilibre entre l'offre de compétences locales et le recours à des entreprises d'autres régions et/ou pays**. En effet, il est impératif de demander aux donneurs d'ordres de justifier le besoin spécifique de compétences, afin que les acteurs économiques locaux puisse proposer toute l'offre du territoire à l'occasion de rencontres BtoB.

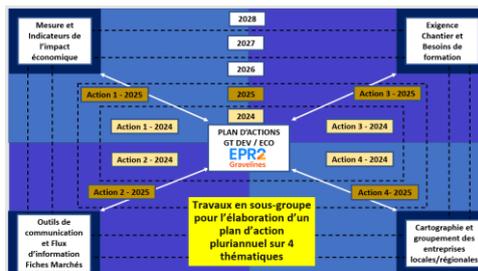


Dans ce sens une première réunion de présentation du projet EPR2, des compétences recherchées, des opportunités de marchés tout au long du chantier, a été organisée par la CCI le 20 octobre 2023 à Gravelines, en présence de très nombreuses entreprises locales. Cette réunion a également été l'occasion de présenter, ou rappeler pour certains professionnels déjà utilisateurs, l'existence de **la plateforme CCI Business**, outil permettant aux entreprises de faire référencer leur savoir-faire, d'accéder aux marchés déposés en ligne, de participer à des rendez-vous d'affaires.



De même, le 7 juin dernier, le collectif d'entreprises sous-traitantes « **Dunkerque Service Industrie** », piloté par la CCI Littoral Hauts-de-France, a organisé une **rencontre BtoB Industrie pour favoriser les échanges business** entre acheteurs et décideurs des grands projets de décarbonation, modernisation et implantation de nouvelles usines sur le territoire.

Forte de ces expertises, le Président du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale (PMCO), le Président de Région Hauts-de-France et le Préfet de Région Hauts-de-France ont confié au Président de la CCI Littoral Hauts-de-France, dès l'automne 2023, l'animation du **Groupe de Travail « Développement économique EPR2 Gravelines »**. Celui-ci a élaboré un plan d'action pluriannuel sur plusieurs thématiques : mesure de retombées, besoin de formation, fiches marchés et cartographie des entreprises (cf. planning ci-dessous) et de rapporter les synthèses des échanges et travaux aux autorités précédentes.



La feuille de route de ce groupe de travail est composée de quatre grands axes de travail :

- La mesure et le suivi d'indicateurs de l'impact économique (cf. étude GPEC Dunkerque 2030).
- Le suivi des exigences du chantier et des besoins de formation.
- La cartographie et groupement des entreprises locales/régionales (rencontres BtoB Industries).
- Les outils de communication et flux d'information sur les fiches marchés (cf. Nucléi et CCI Business).

**L'ensemble de ces interventions doivent concourir à faire du projet EPR2 une réussite économique, sociale et territoriale.**

## CONCLUSION

Pour toutes les entreprises, le mix énergétique et la décarbonation représentent des enjeux cruciaux qui conditionnent leur avenir ainsi que celui de la réindustrialisation de notre région.

Pour les entreprises électro-intensives locales, il est essentiel de garantir un approvisionnement en électricité à faible émission de carbone.

Dans ce contexte, le renforcement de la filière nucléaire avec l'arrivée de deux réacteurs EPR2 à Gravelines, est essentiel pour l'économie locale et régionale et suscite de grandes attentes de la part des entreprises.

A l'image de précédents grands chantiers, la CCI s'est engagée afin de favoriser les retombées économiques (marchés de sous-traitance, emplois...) et à accompagner la formation de la main d'œuvre qualifiée qui sera nécessaire.

